



Édito



Engagés pour le progrès social, et pour la santé de tous...

Ainsi est libellé le début de la raison d'être de MGEN, inscrite en préambule de nos statuts mutualistes. Tout au long de son histoire, MGEN a agi pour devancer, innover, accompagner à sa façon les évolutions sociales, sociétales, médico-sociales, au service d'une meilleure santé pour le plus grand nombre. De la lutte contre la tuberculose, à l'avènement d'une nouvelle psychiatrie, en passant par le droit à la contraception, nos aînés ont largement contribué au progrès social. Plus récemment, depuis 2023, MGEN agit pour la santé des femmes et le sport féminin.

Sur un autre registre, les évolutions politiques et réglementaires de l'Assurance Maladie Obligatoire, et de la Sécurité Sociale ont imposé à la mutuelle de lourds changements, et des modifications importantes souvent couteuses. Adaptabilité, souplesse, accompagnements des adhérents ont été, et sont encore et toujours de rigueur chez MGEN.

La réforme de la protection sociale complémentaire – dite P.S.C.-, en application de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction publique, apporte de nombreux changements, tant sur le fond que sur la forme. Cette réforme a pour but de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics, après les employeurs privés en 2016, à la complémentaire santé des agents et contractuels de la Fonction Publique, à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation. Ceci dès 2026. L'accord interministériel signé le 26 juin 2022 avec l'ensemble des organisations syndicales définit le « nouveau » régime de protection sociale complémentaire pour les « risques santé » dans la Fonction Publique d'Etat. Cet accord prévoit un socle de garanties commun à tous les ministères, destiné à couvrir les frais de santé, en complément des remboursements effectués au titre du régime obligatoire de Sécurité Sociale.

À la suite d'un appel d'offres public, c'est le groupement MGEN / CNP Assurances qui a été retenu pour la mise en œuvre de ce nouveau « contrat » de complémentaire santé obligatoire pour les agentes et agents actifs des ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et Sports Vie associative, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Si la loi stipule la participation financière obligatoire de l'employeur à hauteur de 50 % de la cotisation pour les actifs, les ayants droits ne bénéficient pas de cette participation.

Ni les retraités. Ces derniers disposeront dans les prochaines semaines, de la possibilité de s'affilier de manière facultative à ce contrat collectif santé.

Autant de transformations profondes venant modifier des organisations administratives bien rodées et des habitudes rassurantes pour les adhérent.e.s. Ces derniers mois ont été très chargés, tant pour les adhérent.e.s que pour les équipes MGEN. On retiendra, in fine, une nette avancée : la participation obligatoire de l'employeur à 50 % de la cotisation. On retiendra également la forte mobilisation de MGEN pour la mise en œuvre de ce nouveau « contrat santé ». Pour le progrès social...au service des mutualistes.

Le 17 avril 2026,
Christophe LAFOND,
Président du Comité départemental du Loiret

Sommaire

2

**Aides et
accompagnements
solidaires**



2

**Actualités
départementales**

4

Santé des femmes



Chères adhérentes, chers adhérents,
Chères et chers collègues,

MGEN a mis en place des moyens de contact pour répondre à chaque situation ou demande.

Nous vous invitons à prioriser le contact téléphonique en utilisant la ligne dédiée à votre situation.

Nos équipes sont pleinement mobilisées pour vous répondre. Cependant, les temps d'attente peuvent être plus longs que d'habitude car nos services de prévoyance et de complémentaire santé font actuellement face à un volume d'appels très élevé.

De plus, avant toute venue en agence, nous vous invitons à consulter les horaires d'ouverture de nos accueils sur Internet.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les élues et élus de la Région Centre-Val de Loire

MGEN gère votre **Sécurité sociale**



09 72 72 40 60



Espace personnel
Compte AMELI

MGEN gère votre **contrat collectif** santé et/ou prévoyance (PSC)

➤ Ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



09 72 72 16 17



Espace personnel MGEN
Contrat collectif

➤ Ministère de la Culture



09 72 72 02 41



Espace personnel MGEN
Contrat collectif

MGEN gère votre **contrat individuel** santé et/ou prévoyance



36 76



Espace personnel MGEN

Evolution du dispositif des Aides et Accompagnements Solidaires

Depuis le 1^{er} janvier 2026, MGEN, soucieuse de vous soutenir et de vous accompagner dans tous les moments de votre vie, enrichit son dispositif Aides et Accompagnements Solidaires avec la mise en place d'aides financières à destination des adhérents en situation de **handicap**, de **perte d'autonomie**, d'**orphelinat**.

Elles permettent de soutenir l'adhérent pour faire face à des difficultés importantes d'origine administrative, médicale, sociale ou familiale :

- *en cas de pathologie occasionnant des restes à charge importants non ou peu pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires.*
- *en cas d'évènement grave ou exceptionnel d'ordre familial ou social déstabilisant le budget du foyer.*
- *en cas de dépense ponctuelle d'équipement ou d'aménagement pour faciliter le quotidien d'un adhérent en situation de handicap ou de dépendance.*

Handicap, perte d'autonomie

Soutien de l'adhérent pour faire face à des dépenses ponctuelles qui facilitent le quotidien :

- **aides techniques, dispositifs médicaux spécifiques, équipement ou aménagement du logement ou du véhicule, location de matériel médical,**

Orphelinat

- **participation aux frais de scolarité ou d'inscription à des concours, aux frais de séjours linguistiques, au paiement de licences sportives (cours collectifs) ou activité musicale collective.**

Après en avoir fait la demande, vous pourriez bénéficier d'aides financières attribuées en fonction de vos ressources et sur décision du Comité d'action sociale.

Pour toute information complémentaire sur les aides et services adaptés à vos besoins, nous vous invitons à vous rapprocher de votre section départementale ou du 36 76 ou de télécharger le dossier sur votre espace personnel.



Actualités départementales

« La bulle de déconnexion » toujours active sur le campus universitaire d'Orléans la Source

MGEN dans le cadre du partenariat national « Agir ensemble, campus durable en ville durable » a soutenu l'action du « Printemps de la bulle » (de déconnexion) jeudi 19 mars sur le campus de l'université d'Orléans

la Source. La Mission Transition Ecologique et ses partenaires ont organisé ce jour-là un après-midi détente en musique et jeux sur la sobriété numérique, à la Bulle de déconnexion, en présence de 100 étudiants et agents (PHOTO 1).

Davantage d'informations <https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/agenda-actualites/fetez-le-printemps-la-bulle-de-deconnexion>



MGEN LOIRET soutient toujours les étudiants en Service Sanitaire

Nous avons accompagné à Orléans pour la 6^e année des étudiants consécutives deux groupes d'étudiants en Service sanitaire : en 2^e année infirmiers et école de kinésithérapie d'Orléans et en 3^e année de médecine (de la faculté de Tours). Soit 14 étudiants qui ont proposé à nos 23 retraités MGEN présents deux animations prévention ciblées et pertinentes autour de l'alimentation (les protéines, les préjugés...) et l'activité physique (s'adapter à l'âge et à la souplesse...). Nos retraités ont été bienveillants et de parfaits participants. Et nous renforçons ainsi les partenariats MGEN avec leurs instituts de formation, Davantage d'informations <https://www.ifpm-orleans.fr/actualites/service-sanitaire/>



MGEN LOIRET toujours partenaire de « Mai à vélo 2026 ! »

MGEN a participé mardi 28 avril sur le campus universitaire d'Orléans au village-lancement de « Mai à vélo 2026 ». 4% des étudiants rejoignent le campus à vélo, l'objectif de l'université est d'atteindre bientôt 10%. Nous étions présents avec l'animation « vélo smoothie MGEN ». Et c'est surtout l'occasion sur les stands de lancer le challenge local « Mai à vélo » avec l'application Geovelo, de promouvoir les mobilités douces (et peu coûteuses) : prêts ou ventes de vélos sans caution, informer sur les nouveaux abris vélos sécurisés de l'université ou du Crous dans ses résidences...), de développer la sécurité routière, de favoriser la réparation des vélos... Chaque km compte, A très vite sur Géovélo !



La santé des femmes au travail : comprendre les enjeux pour agir en prévention

Un enjeu majeur au cœur des réflexions du Carrefour Santé Social Centre-Val de Loire

Retour sur l'après-midi du 29 janvier 2026, organisé à l'Hôtel Dupanloup d'Orléans, qui a réuni plus de 90 participants.

« La santé des femmes au travail n'est pas une "question de femmes" ; c'est une question de société. C'est un levier puissant pour une égalité réelle, pour un environnement de travail plus performant, plus respectueux et plus juste. »
Clotilde Truffaut (discours d'ouverture)

Porté par MGEN, le Carrefour Santé Social Centre-Val de Loire est un espace d'échange et de réflexion qui réunit la FSU, l'UNSA, la CFDT et le Rectorat.

Après s'être emparé du sujet des violences sexistes et sexuelles au travail, et avoir créé la Boussole VSST+, il investit celui de la santé des femmes au travail.

L'après-midi du 29 janvier dernier est l'aboutissement d'une année de co-construction.

Objectif, acculturation et partage !

Acculturation, avec une conférence sur les déterminants de santé appliqués à la santé au travail, sur le positionnement Anact/Aract qui inscrit la santé des femmes dans les enjeux d'égalité professionnelle (chausser les lunettes du genre et la grille d'analyse « Toutes choses inégales par ailleurs »...), et sur l'approche différenciée de l'évaluation des risques professionnels femmes-hommes (DUERP).

Partage, avec le moment regards croisés pendant lequel chaque partie prenante du Carrefour Santé Social a expliqué pourquoi et comment sa structure s'empare du sujet de la santé des femmes au travail.

Et pour finir, l'émergence de pistes à explorer !

Ouverture
Olivier Ponte Garcia, Administrateur MGEN
Jean-Philippe Agresti, Recteur
Clotilde Truffaut, Délégué nationale MGEN

Conférence
Audrey Richez, chargée de missions égalité professionnelle et dialogue social
Aract Centre-Val de Loire



Regards croisés
Virginie Talois SNASUB FSU et Aurore Bardies SNES-FSU Orléans-Tours
Frédérique Galliat, secrétaire nationale Santé au travail, QVCT, Handicap UNSA
Delphine Roger, Secrétaire fédérale CFDT Education Formation Recherche Publiques
Anne Dupuy, Directrice des Ressources Humaines Rectorat d'Orléans-Tours
Mélusine Harlé, Directrice de la Prévention MGEN

Planning familial, MGEN renoue avec son engagement historique

Les importantes coupes budgétaires actuelles entraînent une baisse des subventions versées aux associations. De plus, on assiste à une montée des mouvements conservateurs, à des attaques contre le Planning Familial et à la tenue de propos réactionnaires qui sont à l'opposé de nos valeurs. Le planning Familial c'est 70 ans d'existence, 82 antennes qui interviennent auprès de 500 000 personnes par an. Créé en 1956 cette organisation œuvre pour le droit à la contraception, l'avortement, à l'éducation à la sexualité et à l'égalité entre femmes et hommes. Elle propose des consultations, des actions de prévention et un accompagnement confidentiel et gratuit. MGEN et le Planning familial, c'est une très longue histoire. Alors que dans 1 pays sur 4 dans le monde, les droits des femmes ont reculé en 2024, nous devons collectivement rester vigilants. L'histoire commune continue de s'écrire au travers d'une convention de partenariat visant à porter, dans les territoires, des actions en faveur des droits et de la santé des femmes ainsi que de l'éducation sexuelle.



Signature de la convention entre MGEN (par son Président Matthias SAVIGNAC) et le Planning familial (par sa présidente nationale Sarah DUROCHER) lors des Assemblées Générales MGEN en juillet dernier.

MGEN, Première mutuelle des agents du service public

Nous rencontrer

50 avenue des Droits de l'homme – 45 000 ORLÉANS

Horaires de l'accueil à sur la page MGEN 45 : <https://proximite.mgen.fr/>

Nous suivre

@mgencentrevalde Loire

Nous contacter

Web : depuis votre espace personnel sur le site www.mgen.fr

LE BULLETIN DES ADHERENTS MGEN DU LOIRET | JUIN 2026

Directeur de publication :
Christophe LAFOND

Crédit photos : Getty Images
Crédit illustrations : Camilo Huinca